TRANSFORMATION DE L'AUTOROUTE PARIS-NORMANDIE (A14 - A13) EN PÉAGE EN FLUX LIBRE

Dossier d'information





Le principe

Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé, dans un délai de 72h. Les barrières physiques de péage ont été remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras. La technologie permet de photographier les plaques d'immatriculation et de détecter la présence d'un badge de télépéage qui doit être bien positionné sur le pare-brise. Chaque véhicule est ainsi identifié et le montant du péage est calculé en fonction de sa catégorie (voitures, motos, poids lourds) et du trajet réalisé.

Avec la transformation des 210 kilomètres de l'axe Paris-Normandie (A14 - A13) en péage en flux libre, c'est la première fois en France qu'un axe autoroutier déjà en service est transformé en autoroute en flux libre. Cet axe, qui connaît un trafic très dense lors des périodes d'affluence, est emprunté chaque année par 8 millions de clients.

Projection de l'impact du péage en flux libre sur le tracé de l'autoroute









Le péage en flux libre : 14 sites, 210 km

Le péage en flux libre concerne 14 sites sur les 210 kilomètres de l'axe Paris-Normandie (A14 - A13).

Depuis juin 2024, l'A14, qui relie La Défense (92) à Orgeval (78), et les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville (27) sur l'A13, sont en péage en flux libre.

Depuis décembre 2024, c'est le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'A13 entre Poissy et Caen (14) qui est passé en péage en flux libre.





Les bénéfices

Le péage en flux libre révolutionne la manière de voyager sur l'autoroute et constitue la meilleure réponse aux enjeux de mobilité actuels et à venir. Le flux libre apporte :

- de la fluidité: un gain de temps significatif en période de trafic intense, notamment lors des week-ends prolongés ou des grands départs en vacances,
- de la sécurité : moins de stress pour trouver la bonne file à l'approche du péage et choisir son mode de paiement,
- de la simplicité : un seul paiement pour tout le trajet et non plus à chaque barrière de péage,
- une réduction de l'empreinte environnementale : ne plus s'arrêter au péage réduit la consommation de carburant et donc les émissions de CO₂. Cela permet également de réduire l'empreinte au sol de l'infrastructure et de rendre 28 hectares à la nature.

Les bénéfices du péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie en chiffres

- √ 30 minutes de trajet gagnées en période de fort trafic
- √ 9,5 millions de litres de carburant économisés
- ✓ 28 hectares désartificialisés





Comment payer son péage en flux libre?

Sanef propose à ses clients plusieurs solutions de paiement pour régler leur trajet :

Avec le badge de télépéage :

 Il s'agit du moyen de paiement le plus simple pour s'acquitter du péage en flux libre en toute sérénité. Si le badge est correctement positionné sur le parebrise du véhicule, il est automatiquement détecté lors du passage sous les portiques. Comme pour les abonnés au télépéage traditionnel, le montant du péage est facturé chaque mois et prélevé automatiquement.

Sur le site sanef.com avec deux options :

 Le paiement automatique : après avoir créé son compte, le client enregistre et associe sa plaque d'immatriculation à sa carte bancaire. Une fois cette opération réalisée, le montant du péage est débité automatiquement lors de chaque déplacement. Le client n'a plus aucune démarche à faire lors de ses prochains trajets.

Il est également possible de créer son compte sans enregistrer sa carte bancaire, afin de bénéficier gratuitement du service de notifications, pour éviter tout oubli du paiement dans les 72h après son trajet.

Le paiement après chaque trajet : le client effectue son paiement dans un délai de 72h après son trajet, en renseignant sa plaque d'immatriculation sur le site sanef.com.

En point de vente physique :

 Dans un délai de 72h maximum après son trajet, le client peut se rendre chez un des buralistes du réseau agréé Nirio présents partout en France, pour payer son trajet en espèces ou par carte bancaire.

Pour trouver le point Nirio le plus proche, rendez-vous sur : www.nirio.fr/trouver-point- de-vente



Abonnés au télépéage

Avec un badge bien fixé, rien ne change pour vous!

Dans les 72h après le passage



Paiement en ligne Sanef.com

Dans les **72 heures** après chaque trajet ou automatiquement, en créant son compte, et en associant sa plaque d'immatriculation à sa carte bancaire.





Point de paiement physique

Dans les 72 heures chez un des buralistes du réseau agréé Nirio (groupe FDJ).



Que se passe-t-il en cas de non-paiement du péage?

Le non-paiement du péage constitue une infraction au code de la route (article R419-2).

Si le paiement du péage n'a pas été réalisé dans un délai de 72h après le trajet :

- Lorsque le véhicule est détecté pour la première fois avec un retard de paiement, le propriétaire reçoit un courrier l'informant qu'il bénéficie d'un délai supplémentaire exceptionnel, pour s'acquitter du péage sans majoration.
- Dans les autres cas, en cas de retard de paiement, le client reçoit un « avis de paiement » : une majoration de 10 € est appliquée si le paiement est effectué dans les 15 jours à compter de la date d'envoi du courrier.
- Au-delà, la majoration est portée à 90 €.

Si le paiement du péage n'est toujours pas réalisé dans un délai de 2 mois : Le dossier est transmis aux services de l'État (Officiers du ministère public - OMP). Une amende de 375 € est alors appliquée.

En résumé :



HEURES

Pour payer le péage sur sanef.com ou chez les buralistes du réseau Nirio

JUSQU'À 2 MOIS

Pour payer le péage + majoration de 90€ (minorée à 10€ si paiement sous 15 jours) à réception de l'avis de paiement

Dossier traité par Sanef

AU-DELÀ

Amende de 375€

Dossier traité par les services de l'État (Officier du ministère public)



Un Centre de Relation Client dédié au péage en flux libre

Pour accompagner la mise en service du péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie, Sanef a installé un nouveau Centre de Relation Client dédié à l'accompagnement de ses clients dans le cadre de cette transformation du péage.

Ouvert depuis juin 2024, ce nouveau Centre de Relation Client a pour objectif d'établir une relation personnalisée avec ses clients, en répondant à leurs questions et en les guidant, par exemple, à travers les différentes étapes de paiement.

Ce Centre de Relation Client emploie jusqu'à 250 collaborateurs issus de la filière péage de Sanef et de nouveaux collaborateurs venus d'horizons variés, tous formés à leurs nouvelles missions.

Sanef renforce ainsi son ancrage local en choisissant d'implanter cette nouvelle activité au cœur des territoires traversés par les autoroutes A13 et A14. Le centre principal est situé à Petit-Couronne (76) près de Rouen. Deux autres antennes sont opérationnelles : une à Montesson (78) et une autre à Pont-l'Évêque (14) inaugurée le 31 janvier 2025.

Pour consulter notre dossier de presse dédié : cliquer ici







UN CENTRE DISPONIBLE AU SERVICE DE NOS CLIENTS

- ✓ En ligne: www.sanef.com
- ✓ Par téléphone :
 ouvert de 8h à 20h, du lundi au samedi :
 09 708 08 709 (appel non surtaxé) en
 français et en anglais



Une information du grand public et une mobilisation des parties prenantes

La mise en place du nouveau dispositif du péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie implique un changement pour les clients qui doivent désormais payer leur péage après le trajet effectué.

Afin d'accompagner ses clients et le grand public dans ce changement, Sanef a déployé deux campagnes d'information en juin puis en décembre 2024, visant à expliquer les nouvelles modalités du péage et éviter ainsi les désagréments en cas de non-paiement dans le délai imparti des 72h.

Une troisième campagne d'information est prévue aux prochaines vacances de printemps (Pâques) et durant le week-end de l'Ascension.

Sanef accompagne ses clients en les informant sur le péage en flux libre, avec d'une part, la mise en place d'une signalisation renforcée sur l'autoroute, et d'autre part, par des actions de communication à travers les médias et les réseaux sociaux. Sanef mobilise également les relais institutionnels indispensables à la bonne compréhension du dispositif, comme les collectivités locales.

Dans ce cadre, trois messages clés sont diffusés :

- Avec le péage en flux libre, les autoroutes A13 et A14 restent des autoroutes payantes. Le client dispose de 72h maximum pour payer son péage après son passage.
- Les clients équipés d'un badge télépéage doivent s'assurer qu'il est correctement fixé sur leur pare-brise pour garantir son bon fonctionnement.
- Ne pas payer son péage constitue une infraction au code de la route.





Une information pour le grand public

Une signalisation renforcée

La signalisation réglementaire

La transformation de l'axe Paris-Normandie (A14-A13) est accompagnée d'une nouvelle signalisation réglementaire (arrêté du 18 mars 2024) permettant aux clients de bien identifier l'entrée dans une zone de péage en flux libre. Cette signalisation précise également les différents modes de paiement du péage en flux libre. Au total, plus de 200 nouveaux panneaux de signalisation ont été implantés sur l'axe Paris-Normandie, soit un panneau tous les kilomètres, dans les deux sens de circulation.





Une signalisation temporaire

Afin de compléter cette signalisation réglementaire sur l'axe Paris-Normandie et faciliter la compréhension de ce dispositif, Sanef a intensifié sa communication avec une signalisation temporaire en français et quelques signalisations en anglais, très visibles pour le client. De grandes bâches ont été installées tout au long du trajet au niveau des anciennes barrières de péage.







Une information pour le grand public

Sur les aires de repos et de service des autoroutes A13 et A14







Sur les réseaux sociaux, moteurs de recherche et site Internet dédié







En presse et en radio















Une mobilisation de toutes nos parties prenantes

Une campagne de communication de l'État

Le législateur a fait le choix d'accompagner le développement du péage en flux libre sur les autoroutes de l'axe Paris-Normandie dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités (LOM) de décembre 2019. Conscient des enjeux de transformation que cela représente pour les clients, l'État communique sur ce dispositif du péage en flux libre via une page dédiée sur son site Internet www.ecologie.gouv.fr/peage-flux-libre et une campagne de communication.





Un espace dédié au flux libre sur la plateforme de l'association WeTechCare

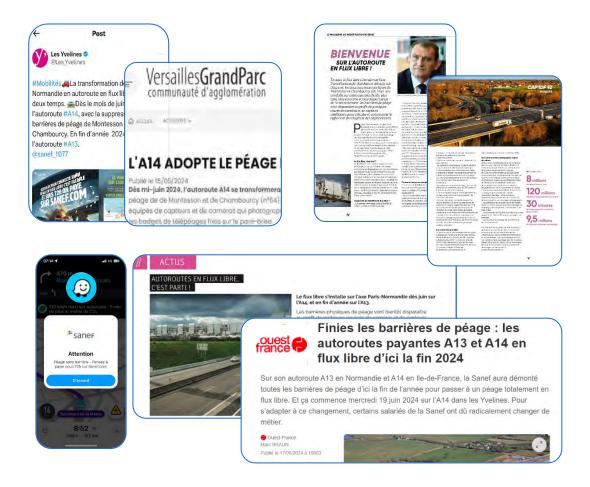
De plus, pour rendre ce dispositif accessible à tous nos clients, y compris les plus éloignés du numérique, Sanef s'est appuyé sur l'association WeTechCare pour adapter les messages et les rendre accessibles à tous. La plateforme « Les bons clics » propose des modules pédagogiques détaillant le fonctionnement, les avantages, le paiement, la création de compte client et la gestion des avis de paiement liés au péage en flux libre sur les autoroutes A13 et A14.





Une mobilisation de toutes nos parties prenantes et de la presse

Collectivités, élus et partenaires



Un sujet déjà fortement traité par la presse





Les travaux prévus jusqu'en décembre 2027



Depuis décembre 2024

La circulation s'effectue aux extrémités des barrières sur les voies provisoires précédemment réalisées. La vitesse est réduite à 70km/h, le passage s'effectue en flux libre, sans aucun arrêt.



Dès fin 2025

La circulation est basculée au centre sur les nouvelles voies réaménagées. Il n'y aura plus de barrières de péage, ni de restrictions de circulation. Les travaux se situent alors en accotement, afin de déconstruire les abords de l'autoroute.



Courant 2027

Le projet s'achèvera avec le réaménagement des espaces situés aux abords des anciennes barrières de péage. 28 hectares de surface seront désartificialisés.



Les chiffres clés*

- + de 20 millions de passages sur l'A13 entre juin 2024 et février 2025
- aucun ralentissement constaté sur l'autoroute dû au péage
- moins de 1% des passages sur l'A13 donnent lieu à un contact au Centre de Relation Client
- plus de 90 % de paiement spontané par badge télépéage, sur le site sanef.com ou chez un buraliste du réseau Nirio
- 70% de paiements par badge télépéage en semaine
- 615 000 comptes clients créés sur sanef.com en février 2025 dont 100 000 comptes avec paiement automatique





Responsable conduite du changement projet flux libre

-

30 boulevard Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Mob.: 06 88 23 76 36

Marie GUERIN Responsable de la communication corporate

Sanef

30 boulevard Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Mob.: 06 67 90 67 95 marie.guerin@sanef.com

* sanef
Paris Normandie

+ d'infos sur sanef.com